

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



1567^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 26 septembre 1967,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Luisi (Uruguay)</i>	<i>1</i>
<i>Discours de M. Valdés (Chili)</i>	<i>2</i>
<i>Intervention du représentant du Nigéria . . .</i>	<i>13</i>

Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. LUISI (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: C'est également avec une grande satisfaction que la délégation de l'Uruguay a accueilli l'élection de M. Manescu à la présidence de l'Assemblée générale. Les vertus dont se pare sa personnalité et dont l'éloge a été fait ici à juste titre nous persuadent qu'il saura diriger les débats avec sagesse.

2. Les problèmes que nous sommes appelés à débattre ici sont multiples, ce qui nous confère une grave responsabilité; nous avons en effet à compter avec les espoirs d'une humanité qui désire ardemment voir apporter des solutions aux multiples questions qui l'assaillent d'une façon toujours plus pressante. Nous pensons qu'il est indispensable de donner à ces espoirs leurs véritables dimensions, en essayant de voir dans quelle mesure il est possible de les traduire en actes, fût-ce au risque de décevoir les peuples qui, avec une légitime impatience, réclament des réalisations concrètes.

3. Lorsque la désillusion des peuples leur fait perdre la foi en leurs gouvernants, la cause de l'humanité n'en sort pas grandie. C'est par les efforts concertés et incessants des nations en voie de développement, ainsi que par la coopération généreuse des pays développés que nous envisageons la voie du progrès.

4. De même que les générations passées assistèrent au développement de la civilisation méditerranéenne, de même la présente génération, qui est celle de l'ère spatiale, assiste à la montée d'une nouvelle civilisation de l'Atlantique nord, à laquelle contribuent des nations hautement industrialisées qui s'étendent le long de ses côtes, avec des avant-postes en Asie et en Australasie.

5. Nous exprimons l'espoir le plus fervent que cette civilisation ne connaisse pas le destin de tant d'autres qui ne surent pas voir que l'existence d'un prolétariat extérieur de nations constituait un élément inévitable de destruction. Nous exprimons également

l'espoir que, grâce à une action concertée entre les nations développées et les pays en voie de développement on évitera la formation par ces derniers du prolétariat extérieur de cette nouvelle civilisation, qui serait un facteur de troubles ou de régression. Et lorsque nous parlons d'un prolétariat de nations, nous ne l'entendons pas dans le sens que donnent à ce terme les économistes, mais bien dans celui que lui donnent les philosophes de l'histoire, c'est-à-dire celui d'éléments en marge d'une civilisation ou exclus par elle.

6. Les exemples abondent, nous le savons, du refus de voir en face ces vérités; mais nous savons également — et cela renforce notre foi en la rédemption humaine — qu'il existe des exemples de vision historique et de générosité, comme celui de l'Alliance pour le progrès. Nous réaffirmons notre foi dans le salut de l'humanité grâce à la générosité de ceux qui peuvent apporter leur aide et œuvrent de concert avec ceux qui doivent, avant tout, chercher à accomplir leur salut eux-mêmes.

7. Au cours de ses deux siècles d'indépendance, l'Uruguay n'a pas, dans la mesure de ses moyens, laissé passer une seule occasion de contribuer au progrès du droit international et de la justice entre les nations. Jamais nous n'avons annexé de territoires, jamais nous ne nous sommes arrogés de droits, jamais nous n'avons prétendu imposer des idées par la force: cela pour la simple raison que nous sommes convaincus que la coexistence pacifique ne pourra s'établir que le jour où personne ne s'estimera être de droit divin et investi de la vérité qu'il chercherait à imposer. On n'impose pas des idées: on communique leur message.

8. Nous redoutons, et nous le proclamons, le dogmatisme asservisseur de ceux qui, aveuglés par l'orgueil, n'ont pas compris que la relativité des possibilités humaines apporte des limites aux idées des hommes. Nous croyons que jamais on ne parviendra à l'établissement de la coexistence pacifique, qui est indispensable pour la survivance de l'humanité, tant que de semblables dogmatismes persisteront et que dureront des régimes exportateurs d'idées ou de formes de gouvernement. En conséquence, nous avons contribué et nous continuerons à contribuer au renforcement de la cause du droit international et de la justice entre les nations.

9. Nous n'avons jamais été et nous ne serons jamais une charge pour quiconque. Nous avons affronté des difficultés et nous continuerons à y faire face. Ces difficultés tiennent en partie à des causes qui nous sont imputables, mais en partie aussi, à un système d'échanges internationaux, qui, jusqu'à ce jour, pour les nations en voie de développement, a accompli

plus de progrès dans les discours que dans les réalisations.

10. Nombreuses sont les nations qui savent que le vote de l'Uruguay au sein des organes internationaux n'a jamais été négocié contre des avantages matériels et n'a jamais été guidé par d'autre considération que l'idée que nous nous faisons de l'intégration de la justice dans le droit international. C'est pourquoi nous sommes fiers d'être les porte-parole de l'Uruguay, pays qui n'a pas changé et ne changera pas; c'est en cela que consiste notre apport à l'œuvre que, tous ensemble, nous avons entreprise en cette haute assemblée.

11. M. VALDES (Chili) [traduit de l'espagnol]: Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale. Le fait qu'un représentant d'un pays socialiste prenne la direction de nos débats est, à nos yeux, très positif, car il montre que notre organisation comprend en son sein toutes les idéologies et tous les systèmes politiques et qu'elle est au service de la paix et de la coopération internationales dans le sens le plus large.

12. C'est également un agréable devoir pour moi que d'exprimer la reconnaissance de la délégation chilienne à M. Pazhwak, de l'Afghanistan, qui a déployé de si nombreux et si patients efforts pour la cause de la paix en sa qualité de président de la dernière session ordinaire ainsi que des deux sessions extraordinaires qui ont eu lieu cette année.

13. C'est dans une atmosphère difficile que s'ouvre la nouvelle session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Deux sessions extraordinaires ont été convoquées au cours de cette année en vue de traiter des questions d'importance vitale pour la paix internationale. Or, aucun progrès n'a été accompli au sujet des trois questions étudiées lors de ces sessions; il en est seulement résulté un sentiment général de confusion et de déception chez les délégations qui avaient mis tout en œuvre pour trouver une solution.

14. Au cours de la cinquième session extraordinaire, l'Assemblée générale a examiné la question du Sud-Ouest africain au sujet de laquelle elle était saisie d'un rapport du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain^{1/} qui recommandait de placer ce territoire sous l'administration directe des Nations Unies. Cette recommandation a été approuvée, mais on sait d'ores et déjà qu'elle ne donnera aucun résultat puisque tous les membres permanents du Conseil de sécurité se sont, pour des raisons différentes, abstenus. Dans ces conditions, au moment où la communauté internationale retire à une majorité écrasante, sa confiance aux anciens mandataires du territoire, il se produit un fait qui vient renforcer leur position et les encourage à continuer à défier, pendant des années encore, les Nations Unies.

15. Au cours de cette même session extraordinaire, l'Assemblée générale a également examiné un rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la

paix^{2/}. C'est une question d'importance vitale, car il s'agit de doter l'Organisation d'un instrument capable d'intervenir efficacement dans les conflits qui risquent de compromettre la paix et la sécurité internationales. Malgré tous les efforts déployés pour parvenir, ne fût-ce qu'à un minimum d'accord, aucun résultat concret n'a été obtenu. Le rapport a été adopté, et l'Assemblée générale a demandé au Comité de poursuivre l'étude du problème en tenant compte des propositions qui avaient été faites par l'Irlande et le Canada^{3/} et auxquelles s'était associé le représentant du Chili. Néanmoins, il faut dire ce qui est: ces propositions ont fait l'objet, à cette occasion, d'un enterrement de première classe.

16. En conséquence, les grandes puissances ont repris le pouvoir absolu qu'elles exerçaient en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Assemblée générale, en revanche, s'est vu dénier la compétence qu'elle a eu naguère pour agir dans ce domaine. Cette même assemblée générale, à laquelle on enlève toute autorité pour connaître des questions relatives à la paix, a été convoquée d'urgence en session extraordinaire pour traiter du problème du Moyen-Orient qui venait de s'aggraver par un conflit armé.

17. Faisant preuve de sens des responsabilités, les pays d'Amérique latine ont effectué une tentative pour faciliter la paix. Compte tenu des principes sur lesquels repose leur attitude, principes que nous approuvons entièrement, le Chili estime qu'il y a lieu de faire des propositions complémentaires qui, présentées dans une formule efficace, permettraient de parvenir à une solution permanente et définitive des problèmes qui se posent au Moyen-Orient.

18. A l'heure actuelle, peu de problèmes revêtent la même gravité que le conflit vietnamien. Il ne fait pas de doute que nous devons nous en occuper dans ces débats; d'ailleurs, au cours des dernières années, nous avons tous exprimé nos opinions à ce sujet. Aujourd'hui, nous tenons à exprimer une fois encore notre angoisse lorsque nous constatons que la lutte continue sans qu'aucun indice ne permette d'en apercevoir la fin. La question que nous nous posons est la suivante: n'y a-t-il pas corruption morale lorsque l'humanité s'habitue à voir chaque jour pendant des années dans la presse et à la télévision les combats, les bombardements, la mort comme si c'était un spectacle historique étranger à la morale, aux droits et à nos propres vies?

19. Toutefois, et c'est un paradoxe tragique, les Nations Unies n'ont pas pu jouer de rôle important dans le problème qui menace le plus gravement la paix mondiale. Cette question n'est même pas inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Or, il faut que toute solution politique, et non militaire, qu'exige cette guerre, tienne compte des principes au nom desquels notre assemblée politique se réunit. Je veux parler essentiellement des principes de non-intervention et de libre détermination.

20. Nous avons suivi, en les appuyant très sincèrement, les initiatives que le Secrétaire général a

^{2/} Ibid., point 8 de l'ordre du jour, document A/6654.

^{3/} Ibid., vingtième session, Annexes, point 33 de l'ordre du jour, document A/6603, par. 4, 6 et 25, projets de résolution A et B.

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session extraordinaire, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document A/6640.

prises personnellement. Cependant, leur résultat a montré à quel point l'Organisation, en tant que telle, était absolument incapable de régler ce problème. De toute évidence, l'une des raisons de cet état de choses réside dans l'absence d'une véritable universalité des Nations Unies d'où sont absents de nombreux acteurs importants de ce conflit qui se débattent, isolés et menaçants, entre le messianisme et le chaos.

21. Pour compléter le tableau, on peut signaler l'impasse dans laquelle se trouve à Genève l'interprétation des principes de la Charte. Il est paradoxal qu'il y a 21 ans le monde ait éprouvé un sentiment de soulagement en voyant qu'on était parvenu à un accord général sur des normes et des postulats fondamentaux et qu'aujourd'hui il soit obligé de constater l'absence de tout accord réel sur le sens de ces principes.

22. Toutefois, il serait injuste d'imputer aux Nations Unies les échecs et les déceptions que nous venons d'évoquer. Ils sont dus non pas tant à ce qui se passe au sein de l'Organisation qu'à la politique de puissance qui se développe en marge. Parallèlement à l'ONU s'est institué un système de blocs qui a divisé le monde en deux; chacun de ces blocs a renforcé sa défense par des instruments politiques, économiques et militaires. Dans cette dichotomie verticale ont été impliqués un grand nombre de petits Etats sans que d'autres systèmes politiques, idéologiques ou économiques, comme ceux que préconisent les pays dits non alignés ou du tiers monde, ne puissent modifier sensiblement cette polarisation à l'échelle mondiale. Cette situation a gravement compromis l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies qui a cependant contribué à éviter un affrontement entre les deux blocs.

23. Cette guerre froide a diminué d'intensité au cours des dernières années. Le développement économique, technique et militaire a créé entre les grandes puissances des intérêts communs et un certain équilibre qui réduisent l'importance des différences idéologiques préexistantes. L'accélération du développement dans les pays qui ne sont pas à la tête de ces blocs et leur autonomie politique ont été des facteurs importants de ce processus.

24. C'est ainsi qu'ont jailli des idées et des forces nouvelles qui, soulignant les dangers de la division, ont établi des communications dans les domaines de la pensée, des idéologies, de la religion et du développement économique, créant des rapports si fructueux qu'on assiste aujourd'hui à une coopération de plus en plus intense entre ceux qui, il y a 10 ans, semblaient hostiles et agressifs. Il semble donc que la paix entre les grandes puissances soit assurée, et c'est pour nous un motif de satisfaction.

25. Il convient de mentionner ici le problème de la course aux armements. Il y a quelques décennies, les armements ne constituaient encore qu'une petite partie de l'activité d'un pays et représentaient la force dont il disposait en cas de guerre. Aujourd'hui, la course aux armements absorbe de telles ressources pour la recherche scientifique et technique qu'elle compromet le développement harmonieux de toute activité économique des grandes nations et, étrange

paradoxe, elle mobilise le maximum de ressources naturelles et humaines qui aient jamais été mises au service de l'humanité. Il est tragique de constater que, alors que la plus haute autorité morale du monde, S. S. le pape Paul VI, affirme que "le développement est le nouveau nom de la paix", la course aux armements est devenue de nos jours l'expression la plus parfaite du développement.

26. Il y a quelques semaines, les deux plus grandes puissances, prouvant qu'elles étaient capables de coordonner leurs politiques respectives, et c'est là un fait prometteur, ont présenté conjointement un projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le monde peut se réjouir de cet effort tendant à diminuer les risques d'une destruction nucléaire.

27. Toutefois, il nous faut constater un fait qui se trouve exactement dans la ligne du phénomène déjà décrit de la séparation horizontale entre les grandes puissances, au-dessus, et le reste du monde dans sa quête de développement, au-dessous, qui a remplacé la division verticale née de la guerre froide. En effet, en proposant la solution d'un problème qui menace aussi gravement les petits pays, les puissances en question ont mis en lumière le fossé immense qui existe entre le pouvoir de décision et l'influence des uns et le pouvoir et l'influence des autres.

28. Compte tenu de ces considérations, il est urgent que les grandes puissances nucléaires accomplissent des progrès dans les pourparlers qu'elles ont entrepris sur les mesures concrètes à adopter pour leur propre désarmement; en effet, le renoncement des petits Etats à mettre au point eux-mêmes leurs armes nucléaires ne sera efficace, en dernière analyse, que s'il est assorti du désarmement nucléaire de tous les pays sans exception. Or, aucun progrès en ce sens ne semble en vue à l'heure actuelle.

29. Pour que des pays comme le Chili, c'est-à-dire la plus grande partie de la communauté internationale, se développent rapidement, il faut que toutes les ressources nationales et internationales soient disponibles à cette fin. En conséquence, notre souci de ne pas voir les armes proliférer ne peut nous faire oublier l'importance que revêtent des mesures de désarmement classique qui sont en rapport direct avec la libération de ressources pour le développement économique.

30. A la Réunion des chefs d'Etat américains qui s'est tenue à Punta del Este en avril 1967, précisément pour étudier les moyens d'améliorer la situation économique actuelle en Amérique latine, les participants ont accordé une attention particulière à la question de la limitation des dépenses militaires. A cet égard, la délégation chilienne a, au cours de cette réunion, lancé l'idée de renoncer à certaines catégories d'armements destinés à la guerre.

31. De l'avis de mon pays, il est indispensable d'examiner les exigences qu'impose la sécurité des pays d'Amérique latine considérés dans leur ensemble, leurs obligations juridico-politiques et leurs exigences constitutionnelles et institutionnelles nationales. C'est pourquoi nous demandons que ces questions soient examinées et que soit convoquée, avec

l'assentiment de tous, une réunion préparatoire d'experts, exclusivement latino-américaine, afin d'étudier ces problèmes un par un, avec le seul souci des intérêts de la région.

32. Le Chili prouve ainsi que sa politique, essentiellement pacifiste et fondée sur la non-intervention absolue, n'a pas besoin d'armements qui compromettraient la sécurité des autres pays de la région et encore moins d'acquérir des armes ou des équipements à usage belliqueux qui feraient obstacle au développement économique harmonieux et intégré de la région.

33. A part une paix relative entre les grands, les dangers de la guerre se multiplient dans cette zone caractérisée par la différence des races et par la présence d'un fossé entre le bien-être et la misère, entre le développement et le manque de connaissances scientifiques et techniques; cette frontière correspond avec la limite de la zone où l'homme blanc s'est établi et où il rencontre des hommes d'une autre couleur. C'est là, à cette frontière, que se font sentir les tensions les plus grandes.

34. Je n'ai pas l'intention de condamner les uns et de louer les autres, mais je voudrais néanmoins constater l'existence d'un racisme larvé qui se manifeste par le biais de forces impérialistes de plus en plus nombreuses et complexes.

35. Parmi les pays développés qui veulent s'unir pour défendre leurs intérêts, les idéologies et les nationalismes perdent de leur virulence. Les extrémismes, les nationalismes et jusqu'au terrorisme politique international choisissent pour proies les peuples qui sont le plus éloignés des frontières du bien-être.

36. Les guerres pour l'instant locales se produisent dans les régions qu'ils occupent. Le terrorisme se déchaîne chez les peuples qui ont été colonisés et qui connaissent des troubles sociaux. C'est là, à notre avis, que se trouvent les grands dangers et les problèmes que les Nations Unies devront examiner à fond si nous voulons qu'elles s'acquittent de leur mandat.

37. Cette violation des droits de l'homme à l'échelle mondiale révèle un racisme rampant qui nous surprend, nous autres Latino-Américains. La valeur historique de l'Amérique latine est de constituer un exemple humain où toutes les races ont eu et continuent à avoir des possibilités égales de s'intégrer aux communautés nationales. Nous ne prétendons pas être un symbole, mais nous pensons représenter une heureuse synthèse.

38. Consciente des dangers et de l'injustice résultant de la division horizontale du monde entre peuples nantis et peuples dépourvus, la communauté internationale a proclamé la décennie du développement pour les années 1960. Les quatre cinquièmes de cette période se sont déjà écoulés sans qu'aucun des objectifs fixés pour le développement économique ait été atteint, et aujourd'hui chacun reconnaît avec franchise que cette tentative s'est soldée par un échec. Aucune amélioration sensible n'est apparue dans les indices qui traduisent l'évolution du niveau de vie des nations en voie de développement. Les connaissances techniques et les ressources financières indispensables

pour atteindre ces objectifs n'ont pas été utilisées; les conditions dans lesquelles ont lieu les échanges commerciaux internationaux continuent à s'opposer à l'accélération du rythme du développement, et nous connaissons une crise mondiale de l'alimentation due au fait que l'ensemble des pays en voie de développement se révèlent incapables d'augmenter leur production agricole à un rythme qui permette de compenser l'accroissement rapide de leur population. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que ce soit précisément là qu'éclatent les guerres et les conflits et que se manifestent les violences et les tensions qui mettent en péril la paix internationale? Nous ne pouvons songer à maintenir la paix et la sécurité si nous ne savons pas nous attaquer avec audace au problème du sous-développement afin d'assurer à chaque être humain une existence digne.

39. L'effort national est et doit être la base de notre entreprise; il doit être complété, et non pas remplacé, par la coopération internationale. C'est ainsi que le développement se réalisera en tenant compte des caractéristiques et du génie nationaux de chaque pays, à son avantage et sans que les intérêts communs de l'humanité qui sont compatibles avec ce développement en soient pour autant lésés.

40. Dans notre monde interdépendant, la coopération internationale est indispensable, car le champ d'activités de chaque pays devient de plus en plus limité. Mais la structure du commerce extérieur met en échec les efforts des nations en voie de développement. Par tous les moyens dont nous disposons, et notamment grâce à la CNUCED, nous essayons d'obtenir un changement radical de cette structure. En attendant que celui-ci se produise, et afin d'aboutir à un système d'échanges mondiaux équitables et effectués sur une base de réciprocité, nous pensons que le monde en voie de développement doit accroître ses relations économiques et commerciales à l'intérieur de ses propres frontières, que ce soit dans le cadre de chaque région ou entre les différentes régions.

41. La manière dont les pays en voie de développement peuvent coopérer entre eux au moyen de décisions politiques est illustrée par l'accord conclu par quatre des plus grands pays producteurs de cuivre du monde, le Chili, le Congo, le Pérou et la Zambie, qui ont prévu une action concertée destinée à améliorer leur pouvoir de négociation dans le domaine du commerce et de l'utilisation de ce métal essentiel, afin de faire coïncider les intérêts des pays producteurs et ceux des pays consommateurs.

42. Toutefois, la manifestation la plus concluante de cette politique d'accroissement et de complémentarité économique et commerciale pratiquée par les pays en voie de développement est, à notre avis, l'intégration économique dans les régions ou dans les sous-régions. En Amérique latine, nous avons choisi cette voie de l'intégration afin de profiter au maximum de nos immenses ressources naturelles et de notre grand potentiel humain, d'entreprendre la production massive de biens d'équipement, d'introduire de nouvelles méthodes et de créer des industries utilisant des moyens techniques perfectionnés, lesquelles ne peuvent se maintenir que si elles disposent de débouchés importants dans un vaste espace économique.

43. La Réunion des chefs d'Etat qui s'est tenue à Punta del Este en avril 1967 a donné une définition politique, à l'échelon le plus élevé, à la nécessité de créer un marché commun groupant 240 millions de Latino-Américains. Les répercussions profondes de cette mesure ne concernent pas que le développement de l'Amérique latine. Très bientôt, elles affecteront le monde entier, car celui-ci ne peut pas se passer d'un continent dont le potentiel en ressources est le plus considérable et dont le rythme de développement démographique est le plus rapide. Dans cet ordre d'idées, le Chili, la Colombie, l'Equateur, le Pérou, le Venezuela et, récemment, la Bolivie ont décidé d'accélérer leur intégration afin de ne plus constituer qu'un seul espace économique au cours de la prochaine décennie.

44. Ces processus d'intégration exigent une aide financière et technique de l'extérieur. C'est ce qui s'est passé également pour l'intégration européenne, qui a profité considérablement aux peuples de ce continent. En ce qui nous concerne, nous considérons cette intégration comme un moyen de réaliser notre développement sur des bases autonomes, ce qui doit nous permettre de prendre nous-mêmes nos décisions et de jouir des avantages apportés par le progrès. C'est pourquoi la coopération extérieure, qui est nécessaire, ne peut être pratiquée sur une base exclusive ou partielle.

45. On peut affirmer que l'on a ainsi terminé cet exposé de la situation économique et sociale du monde en voie de développement et des problèmes du sous-développement. On a pu également préciser les grandes lignes d'une politique internationale visant à modifier l'état de choses actuel. Au Conseil du commerce et du développement dont la session s'est terminée il y a quelques jours à Genève, les participants ont exprimé clairement leur accord au sujet de certains points clefs de cette politique, lesquels pourraient être à l'origine de négociations constructives et fructueuses.

46. Parmi ces points, l'élément qui me semble le plus digne d'être mis en relief est celui du transfert des connaissances techniques modernes au monde en voie de développement. La révolution technologique laisse les pays qui composent ce monde — et qui représentent les deux tiers de l'humanité — en marge du progrès scientifique et technique, car il est évident que le fossé de plus en plus large qui existe entre les capacités économiques des deux secteurs du monde résulte de ce déséquilibre technique. Je n'hésite donc pas à affirmer qu'il est extrêmement urgent d'accélérer le processus de transfert de ces connaissances techniques en octroyant des brevets à des conditions favorables ou en accordant les moyens d'accomplir des progrès, sur le plan local, dans le domaine de la recherche appliquée et, dans certains cas, dans celui de la recherche fondamentale.

47. En second lieu et dans cet ordre d'importance, je citerai le transfert des ressources financières au monde en voie de développement, qui s'effectue dans des conditions nettement moins favorables qu'auparavant. Il est par conséquent évident que la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui aura lieu

à New Delhi du 1er février au 25 mars 1968 devra aborder cette question de manière positive et créer les mécanismes et les méthodes qui permettent d'accroître les revenus en devises des pays en voie de développement, et ce essentiellement au moyen de leurs exportations de matières premières et de produits manufacturés et par une aide financière susceptible de contribuer à la mobilisation des ressources nationales et de favoriser une meilleure utilisation d'une main-d'œuvre qui, jusqu'à présent, est en grande partie inemployée.

48. Je voudrais souligner combien il importe, à la Conférence de New Delhi, d'élaborer une stratégie globale du développement, où se retrouveront et s'harmoniseront les efforts nationaux, régionaux et sous-régionaux, ainsi que ceux qui sont accomplis sur le plan international. Quelques réunions préalables à cette conférence se dérouleront bientôt; l'une d'elle aura lieu à Paris et une autre à Alger. Nous espérons que les pays industriels accentueront l'esprit de compréhension qui s'est déjà manifesté à Genève. Nous sommes également convaincus que la Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, en Algérie, manifestera le même réalisme et le même esprit positif que lors de la réunion de ce groupe qui a lieu dans des circonstances similaires, et nous sommes certains que les pays à économie socialiste auront, eux aussi, fixé les grandes lignes de leur politique avant la Conférence de New Delhi et seront prêts à collaborer à une tâche qui nous est commune. Nous devons modifier les structures commerciales et économiques internationales, car ce sont elles qui, à l'heure actuelle, s'opposent avec le plus de rigueur aux progrès de la paix.

49. La coexistence dans le monde d'idéologies et de régimes politiques, économiques et sociaux différents est une réalité que nous ne pouvons nier et à laquelle nous ne pouvons nous soustraire. Le pluralisme, qui existe dans le monde dans le cadre des principes de la Charte ne saurait être un obstacle à la paix; au contraire, il fait partie du processus de maturation de l'homme et, avec les risques propres à toute création, il enrichit le processus d'élaboration d'une humanité variée et en perfectionnement constant. Nous ne voyons pas pourquoi ce pluralisme ne pourrait pas exister également en Amérique latine. Les peuples de ce continent disposent d'expériences distinctes et de formes idéologiques qui sont la concrétisation des diverses manières de concevoir la coexistence entre les communautés nationales. Il est essentiel que cela soit reconnu et respecté.

50. L'Amérique latine est née sous le signe de la liberté pour les idées et pour les races, et de la libération des injustices. Nous voulons que les valeurs fondamentales de la personne humaine soient toujours protégées en Amérique latine. Toutefois, cet objectif n'a pas été atteint, ce qui est dû en grande partie au fait que les conditions mêmes du développement économique de ce continent ont déformé les réalités du pouvoir et du droit et ont empêché le peuple de s'exprimer librement et raisonnablement. Mais si cela n'est pas encore possible en dépit des efforts constants et énergiques consentis par les peuples en vue d'atteindre ce but, il est un principe qui demeure essentiel, c'est celui de la non-intervention.

51. Notre notion de la pluralité idéologique, politique et économique, ainsi que notre idée du processus d'intégration nous obligent à veiller à ce que soit mis en pratique, sans équivoque aucune, le principe de la non-intervention, qui constitue l'une des bases historiques de la politique internationale de notre pays.

52. Ce principe a récemment été violé systématiquement à maintes reprises en Amérique latine, ce qui a affecté gravement les nations de ce continent. Ces faits que nous venons de condamner au cours de la réunion de notre organisation régionale sont en contradiction avec les dispositions de la résolution 2131 (XX) qui a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale lors de sa vingtième session, et dans laquelle il est déclaré, à la fin du paragraphe 2:

"Tous les Etats doivent aussi s'abstenir d'organiser, d'aider, de fomenter, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités armées subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d'un autre Etat ainsi que d'intervenir dans les luttes intestines d'un autre Etat."

53. Les Nations Unies doivent être informées de la violation de ce principe, car celle-ci constitue un élément de corruption dans la vie internationale, elle suscite des attitudes hostiles qui tendent également à porter atteinte à ce principe même et, pour les petites nations, elle crée des risques que la communauté internationale doit éliminer. D'autre part, elle fait naître des tensions qui incitent les grandes puissances à intervenir, ce qui met en danger la paix mondiale.

54. Lorsque nous avons souscrit à cette déclaration condamnant l'intervention, nous n'avons pas agi par opportunisme, mais nous ne voulons pas non plus que sa portée soit modifiée ou affaiblie. Les principes servent à se défendre, mais aussi à se modérer face à autrui.

55. Le monde contemporain, placé sous le signe de la science et de la technique, a heureusement une autre caractéristique, à savoir la prise de conscience par les masses de leur droit de profiter des bienfaits de la civilisation. A l'échelon mondial, il ne saurait maintenant exister, dans chaque Etat ou dans des communautés plus restreintes, des groupes privilégiés dont le pouvoir et la richesses sont fondés, à des degrés divers, sur l'asservissement et sur la misère d'énormes secteurs de la population. Un impératif de justice et de solidarité doit entraîner le changement rapide et profond dont toutes les structures sociales ont besoin. La tâche immense et commune qui nous attend consiste à réaliser cette modification en toute liberté et en respectant la personne humaine dans toute son intégrité. Les mêmes principes de respect des droits de l'homme, de pluralisme et de développement économique et social ont guidé le Chili dans sa vie nationale, et ce sont eux qui conditionnent la coexistence nationale.

56. D'une manière démocratique, le peuple chilien a décidé d'entreprendre de profondes réformes sociales et économiques, dans le cadre d'une liberté politique aussi complète que possible. Eliminer les causes de dissensions internes dans chaque pays,

ainsi que nous avons entrepris de le faire dans le nôtre, n'est pas une tâche facile. Il faut lutter contre les facteurs internationaux que nous avons évoqués; il faut également combattre les extrémistes partisans d'idéologies opposées qui, voyant leurs intérêts lésés ou leurs tentatives de violence tenues en échec, s'efforcent inutilement, par tous les moyens, tant intérieurs qu'extérieurs, de saper la volonté populaire.

57. En trois ans, nous avons déjà obtenu au Chili des résultats très satisfaisants dans les domaines de l'enseignement, de la santé et du logement; nous avons transformé, sur le plan social et économique, des structures injustes qui freinaient et empêchaient l'augmentation de la production; notre réforme agraire est en cours et, par-dessus tout, nous avons fait participer le peuple à cet effort gigantesque, car il est à la fois le bénéficiaire et l'instrument principal de sa politique de développement.

58. Nous sommes certains du succès de notre programme nationale, étant donné que nous atteignons actuellement les objectifs que nous nous sommes fixés; nous collaborons au processus historique visant à réaliser l'unité de l'Amérique latine, où nous pouvons également observer des progrès notoires et où la violence n'a plus cours. Mais nous pensons également que tout ce qui se passe dans le monde nous concerne, car, ainsi que nous l'avons déclaré, les principes dont le Chili souhaite l'application dans le domaine de la coexistence internationale découlent pour nous de la décision libre et volontaire de notre peuple.

59. M. BROWN (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, comme tous ceux qui m'ont précédé à cette tribune, je voudrais tout d'abord déclarer combien je suis heureux de vous voir occuper la présidence. En fait, nous nous connaissons déjà fort bien, et vous savez combien j'apprécie la cordialité qui caractérise nos rapports personnels. Une tâche très difficile vous attend et, s'il est nécessaire de le dire, permettez-moi de vous assurer d'ores et déjà de tout mon appui dans l'accomplissement de vos fonctions.

60. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur. L'an dernier, l'Assemblée s'est réunie à trois reprises. Un aussi lourd fardeau a rarement été imposé à un président, et je pense, avec tous mes amis, que nous avons vraiment eu beaucoup de chance, au cours de cette année, d'avoir à la présidence notre collègue afghan, qui mérite les remerciements les plus chaleureux de nous tous.

61. A l'ouverture de chaque session annuelle de l'Assemblée générale, nous avons une occasion unique de faire le point et, si vous me le permettez, je voudrais saisir cette occasion pour parler assez franchement de notre organisation. J'essaierai de dire en quoi je pense que nous avons réussi. Et j'aurai aussi quelque chose à dire de ce que je considère comme nos faiblesses. J'ai quelques suggestions à apporter concernant ce que nous devrions tous faire pour y porter remède. Ainsi que nous le rappelle le Secrétaire général dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/6701], et comme d'autres orateurs l'ont déclaré avant moi, lorsque nous parlons de notre organisation, nous ne devons pas en parler comme de quelque chose coupée de

nous-mêmes. Notre organisation des Nations Unies ne peut être plus efficace que nous ne la faisons nous-mêmes, ses membres. Ses succès sont nos succès, ses échecs sont nos échecs, et nul ne saurait s'y soustraire.

62. Lorsque j'ai pris la parole ici l'an dernier [1436ème séance], j'ai proclamé la foi inébranlable de mon pays et la mienne en notre organisation et en tout ce qu'elle représente. J'ai dit que nous étions résolus à travailler de la façon la plus pratique pour la réalisation de ses idéaux et de ses objectifs. Je renouvelle solennellement ici cet engagement, qui lie mon pays et moi-même aujourd'hui autant qu'il y a un an.

63. Permettez-moi d'aborder en premier lieu les réalisations, telles que je les envisage. Avant tout, bien entendu, il y a le fait que cette assemblée offre la seule véritable tribune permettant un dialogue ininterrompu entre les nations. A ce stade de l'ouverture de l'Assemblée générale, des Ministres des affaires étrangères venus de toutes les parties du monde se rencontrent et s'entretiennent. A mon sens, ceci a une valeur immense, et je pense que mes collègues éprouvent le même sentiment. En conséquence, je dirai que, si difficiles que soient les problèmes que nous avons à résoudre, il n'est pas moins vrai que le monde est un lieu plus sûr parce que cette organisation nous donne à tous l'occasion d'échanges de vues libres et complets.

64. Il découle de tout cela que l'Organisation des Nations Unies a acquis ce que je qualifiais l'an dernier d'"une certaine force supranationale intangible" [1436ème séance, par. 45]. La fonction de Secrétaire général a, au cours des années, acquis un prestige qui permet, tant à lui-même qu'à son personnel, d'exercer une réelle influence dans les régions dangereuses du monde. Le Secrétaire général et son personnel, de même que les forces de maintien de la paix des Nations Unies et les groupes d'observateurs, travaillant dans des régions de tension très différentes les unes des autres, ont fait beaucoup pour limiter et éviter les conflits.

65. Le travail de notre organisation en matière économique et sociale est d'une importance vitale et très insuffisamment reconnu ou souligné. Le Secrétaire général a dit que 85 p. 100 environ de l'ensemble de nos efforts en hommes et en argent sont consacrés aux domaines économique et social et à celui des droits de l'homme. A mon avis, c'est la bonne orientation. En outre, les grandes institutions spécialisées ont créé des habitudes de coopération et elles fournissent une aide inappréciable dans de nombreux domaines d'ordre technique et économique. Grâce à elles, cette aide est accordée et reçue par les nations en toute dignité. Telle est l'activité qui, à la longue, créera les conditions favorables à l'établissement d'un monde de paix.

66. Je suis fier que la Grande-Bretagne ait pris une part si importante à cette œuvre politique, économique et sociale. Nous continuerons de le faire. Le fait que nous sommes représentés ici par lord Caradon, qui est l'un des ministres du Royaume-Uni, montre qu'il y a des consultations quotidiennes et directes entre New York et Londres. D'autres minis-

tres et d'autres membres de notre Parlement prennent une part active aux débats de l'Assemblée générale.

67. Dans l'ensemble des domaines économique et social, le Royaume-Uni est encore au deuxième rang des contributeurs. En 1965, nous avons augmenté notre contribution au Programme des Nations Unies pour le développement, et je tiens à rendre un hommage spécial à son œuvre. Nous sommes également parmi les contributeurs les plus importants de l'UNRWA et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Nous avons maintenu le niveau de nos contributions et nous avons l'intention d'augmenter, l'an prochain, notre aide à l'étranger. Outre le programme d'assistance que nous avons établi, nous fournirons une contribution de 5 millions de livres au Programme d'aide alimentaire résultant des négociations dites "Kennedy Round". Nous nous proposons de participer au Fonds pour les activités démographiques, nous collaborons étroitement avec la banque internationale et ses filiales et nous sommes disposés à jouer notre rôle pour permettre à l'Association internationale pour le développement de disposer de fonds sensiblement plus élevés que dans le passé. Nous comptons également prendre une part active à la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui doit se tenir à New Delhi au début de l'année prochaine.

68. Je devais peut-être dire maintenant quelques mots des insuffisances de notre organisation. En fin de compte, il est de l'intérêt national de chaque Etat de renforcer notre organisation. La division de la puissance militaire entre deux blocs opposés l'a en fait empêchée de jouer un rôle important dans les questions primordiales de guerre et de paix. Cela est vrai en Europe; cela est vrai aussi dans l'Asie du Sud-Est comme dans le domaine de la politique nucléaire. Dans ces conditions, nous comprenons pourquoi la politique des Etats est déterminée davantage par leurs intérêts vitaux et leur idéologie propre que par la volonté collective de la communauté internationale.

69. Il y a là une situation décevante; mais nous ne pouvons pas la modifier, du moins à bref délai. L'équilibre de puissance n'est ni maintenu ni préservé par le moyen de notre organisation. La paix dépend dans une large mesure d'alliances et d'accords multilatéraux que chaque pays contracte pour assurer sa propre sécurité. Pour le moment, ce n'est que par ces alliances et ces accords que les heurts entre idéologies et intérêts divers peuvent être réglés sans conflit. D'ailleurs, notre charte prévoit expressément des groupements régionaux.

70. Je ne crois pas que des blocs rigides puissent constituer la base d'un système permanent de sécurité. Néanmoins, actuellement, le mécanisme, les ressources et le pouvoir de notre organisation ne sont pas à même de fournir un système de sécurité sur lequel on puisse compter. Nous devons tous, y compris les petits pays, travailler avec ardeur pour y parvenir. En définitive, les efforts constructifs des alliances pour amener une détente peuvent ouvrir la voie à un système où notre organisation jouera un rôle plus important. L'autre jour [1563ème séance], nous avons entendu M. Gromyko parler d'une dislocation des blocs militaires. Je répète qu'à mon avis

il ne saurait être question de laisser les alliances militaires se fixer dans un moule rigide. Cependant, ceux qui préconisent la dissolution immédiate des alliances proposent en fait, je le crains, de retirer l'échafaudage avant que la clef de voûte ait été posée.

71. Voilà en quoi le rôle de notre organisation est actuellement limité. Si nous voulons nous rapprocher de l'idéal, c'est-à-dire d'une autorité effective des Nations Unies dans le monde entier, il nous reste énormément à faire. Nous pourrions commencer par le maintien de la paix et le règlement pacifique des conflits. Les Nations Unies ne sont pas encore en mesure de s'attaquer à temps, c'est-à-dire avant la phase critique, à de grands problèmes internationaux. Dans quelques instants, je parlerai d'un certain nombre des problèmes immédiats les plus importants auxquels nous devons faire face. Mais, en attendant, une année s'est écoulée sans que nous ayons eu le moindre débat sur la façon d'améliorer notre mécanisme pour le règlement pacifique des conflits. Une année s'est écoulée au cours de laquelle nous n'avons eu qu'un débat — qui fut stérile — sur la question même du maintien de la paix. Les propositions que d'autres et nous-mêmes avons présentées — des propositions pratiques pour appliquer les dispositions de la Charte — n'ont jusqu'à présent conduit à rien.

72. Peut-être étaient-elles en avance sur notre temps; en tout cas, elles sont nettement en avance sur la pensée de beaucoup de Membres des Nations Unies. Cependant, elles ne le sont pas sur les événements. Il ne saurait y avoir de preuve plus effrayante de la nécessité d'un mécanisme efficace pour maintenir la paix et — ce qui est encore plus important — pour régler pacifiquement les différends que ce qui s'est passé le printemps dernier. La Force d'urgence des Nations Unies avait été, pendant 10 ans, la clef du maintien de la paix entre la République arabe unie et Israël. Dans les trois semaines qui ont suivi sa disparition, toute la région était en guerre. Nous ne saurions être avertis plus clairement de la nécessité d'établir un mécanisme efficace pour maintenir la paix. Ce n'est pas la Charte qui est en défaut; mais certains n'ont pas encore la volonté de la faire fonctionner comme elle le devrait et le pourrait.

73. Nous ne saurions progresser dans le domaine du maintien de la paix ou le travail de notre organisation en général tant que nous n'arriverons pas à de bien meilleurs résultats pour ce qui est de nos arrangements financiers. Malheureusement, nous n'avons fait aucun progrès en ce qui concerne le problème que pose notre déficit. Il y a deux ans, l'Assemblée générale a demandé des contributions bénévoles pour le combler⁴. Le Royaume-Uni a promis une contribution bénévole inconditionnelle de 10 millions de dollars, ce qui représente une somme considérable. Quelques autres pays ont fait plus que leur part. Toutefois, il faut bien admettre que la réaction générale a été extrêmement décevante. Il est pathétique de voir que si peu de contributions bénévoles ont été apportées depuis 1965. Puis-je demander à ceux de nos collègues

qui n'ont pas encore contribué de se rendre compte d'urgence qu'on a besoin de leur contribution volontaire dès maintenant? C'est notre besoin commun; cela doit être aussi notre objectif commun: établir l'Organisation sur une base financière saine. C'est seulement ainsi que nous la mettrons à même de répondre aux appels que nous lui adressons.

74. Je parlerai maintenant brièvement d'un problème d'un autre genre. L'Anglais moyen est surpris, et même froissé, lorsqu'il voit que l'on s'en prend à notre attitude envers les grands problèmes de la liberté et de l'indépendance. Il y a là quelque chose qui risque de diminuer sérieusement la grande faveur dont les Nations Unies jouissent, et ont toujours joui, dans mon pays.

75. Le fait est qu'en Grande-Bretagne nous sommes de fervents adeptes de la liberté et du droit qu'ont tous les pays de déterminer leur propre avenir. En outre, nous traduisons ces convictions en actes; nous ne nous contentons pas d'en parler. Et nous avons eu ces convictions bien avant la création de cette organisation. Aujourd'hui, il y a dans le monde 750 millions d'êtres humains que nous avons aidés à acquérir et à conserver la liberté. Les exemples les plus récents sont l'île Maurice, qui sera bientôt une nation totalement indépendante, les nouveaux Etats des Antilles orientales, qui ont volontairement choisi l'association libre avec la Grande-Bretagne, et aussi, bien entendu, l'Arabie du Sud, qui, en dépit de problèmes complexes particuliers, sera bientôt indépendante, et où nous avons cherché à œuvrer avec les Nations Unies, et par leur intermédiaire, grâce à la Mission spéciale des Nations Unies.

76. Forts de notre passé, je ne vois pas, et mes compatriotes ne voient pas non plus pourquoi on nous reprocherait maintenant de nous éloigner de nos solides convictions. A notre avis, tout territoire a le droit d'être consulté en toute liberté quant à son avenir. Il est bien naturel que les territoires dont nous sommes encore responsables soient ceux qui présentent certains des problèmes les plus difficiles. Nous ne pouvons pas tout simplement les laisser aller à la dérive. Nous ne pouvons, dirai-je, accepter le dogmatisme simpliste qui semble s'exprimer si souvent au Comité des Vingt-Quatre.

77. Dans nos efforts pour régler ces difficultés, nous comptons sur la compréhension de cette assemblée et de ses commissions. Mais qu'avons-nous parfois trouvé? Il nous semble que, aussi bien au Comité des Vingt-Quatre que dans les organes plus vastes de notre organisation, on a trop souvent hésité à entendre, de bon gré et sans parti pris, l'opinion librement exprimée des habitants des territoires eux-mêmes. Parfois, on s'est refusé à reconnaître et à accepter que la consultation démocratique populaire s'opère pleinement et complètement.

78. Nous en trouvons des preuves dans les décisions prises récemment par le Comité des Vingt-Quatre sur les îles Fidji et les Etats associés des Antilles orientales. Elles reflètent, à mon avis, cette hésitation du Comité spécial à écouter la voix des peuples coloniaux eux-mêmes. Mais le cas de Gibraltar offre un exemple encore plus curieux. La résolution adoptée

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 2, document A/5916, par. 2, c.

récemment par le Comité à propos de Gibraltar^{5/} me paraît tout à fait mauvaise. Elle va directement à l'encontre des deux principes que, à coup sûr, le Comité aurait dû être le premier à défendre.

79. Tout d'abord, ce que le Comité appelle décolonisation ne saurait signifier la cession d'une population, contre son gré, à un autre gouvernement. Est-ce vraiment cela que le Comité souhaite pour la population de Gibraltar? Pourquoi?

80. En second lieu, en traitant de ces graves affaires, nous devons tous nous poser deux questions. D'abord: quelle est la meilleure solution pour les habitants? Et certes, nous ne pouvons même songer à y répondre avant de nous être posé l'autre question, à savoir: que veulent les habitants? Mais le Comité des Vingt-Quatre nous semble partir d'un point de vue étonnamment différent. Il n'a pas manifesté le moindre enthousiasme lorsqu'il a appris que la population de Gibraltar allait pouvoir exprimer sa propre opinion par un référendum. Le message assez extraordinaire qu'il a envoyé à la population de Gibraltar revenait à dire: "N'exprimez pas votre opinion sur votre propre avenir." Il m'est tout simplement impossible de comprendre pareille attitude. Quoi qu'il en soit, je suis d'avis que la Grande-Bretagne et l'Espagne devraient continuer à discuter ce sujet. Ni l'une ni l'autre, j'en suis sûr, ne souhaitent que Gibraltar se dresse comme une barrière entre elles. Pour ma part, je serais heureux que les pourparlers reprennent bientôt.

81. J'ai dit, au commencement de ma déclaration, que les Nations Unies ne peuvent être que ce que nous les faisons. A mon avis, il est clair que les Nations Unies ne peuvent agir efficacement que lorsque les parties directement intéressées sont parvenues à une large mesure d'accord. Il faut qu'un nombre suffisant de Membres de l'Organisation aient la conviction, après en avoir discuté en toute franchise, que la voie proposée est la bonne. Alors seulement cette voie pourra être suivie utilement. Si nous voulons parvenir à des résultats positifs, aucune fraction de cette assemblée ne doit pouvoir imposer sa volonté au reste d'entre nous.

82. Il me semble parfois que nous n'entendons pas les signaux d'alarme. L'Assemblée, ou ses commissions, a alors tendance à croire qu'une résolution tiendra lieu d'action. Mais de grandes déclarations qui ne tiennent aucun compte des faits ni de fractions importantes de l'opinion des Nations Unies ne contribuent nullement, à mon avis, à nous rapprocher des buts de la Charte. Au contraire, elles nous en éloignent. Elles détruisent la confiance en la sagesse des Nations Unies, et il faut ensuite laborieusement recréer cette confiance. Des résolutions de ce genre ne mènent à rien. Je crois que les décisions prises au printemps dernier à propos du Sud-Ouest africain [résolution 2248 (S-V)] illustrent clairement ce que je veux dire. J'y reviendrai tout à l'heure.

83. Je voudrais auparavant parler d'un autre problème, qui, selon mon gouvernement, devrait préoccuper notre organisation et chacun de ses membres. Il s'agit des violences exercées contre des missions

diplomatiques et qui compromettent actuellement les relations entre tant de nations. L'Assemblée, premier corps diplomatique du monde, ne peut manquer de s'inquiéter, à mon sens, en voyant oubliée de façon si gratuite une expérience et un usage diplomatiques plusieurs fois centenaires.

84. Pendant l'année écoulée, nous avons été témoins d'une nouvelle vague de violences populaires, de mépris flagrant pour les immunités qui sont essentielles à la bonne marche, dans un monde civilisé, des relations diplomatiques. Pis, de tels actes ont été sanctionnés, sinon encouragés, par des gouvernements. L'attaque et l'incendie de notre mission diplomatique à Pékin, les molestations subies par notre chargé d'affaires et son personnel nous ont gravement préoccupés. Les femmes et les enfants de nos ressortissants à Pékin n'ont toujours pas été autorisés à partir, bien que, je l'espère, une décision favorable doive intervenir bientôt à ce sujet.

85. Cela dit, j'ajoute cependant que, malgré l'effet déplorable que tous ces récents événements ont eu sur les rapports entre le Royaume-Uni et la Chine, nous sommes toujours fermement d'avis que la République populaire de Chine devrait être représentée en cette assemblée. Le maintien de son exclusion de la communauté internationale ne bénéficiera ni aux peuples que nous représentons ici ni, d'ailleurs, au peuple chinois lui-même.

86. Mais ce n'est pas seulement en Chine que des ambassades ont été attaquées et des représentants diplomatiques soumis à un traitement indigne et pire encore. Qui pourrait se réjouir de voir des ressortissants d'un pays détenus pendant des mois, sans chef d'accusation, sans justification, par le gouvernement d'un autre pays? Nous avons été parmi les victimes de pareils agissements honteux; évidemment, nous sommes loin d'être les seuls. Mais est-ce nous qui en sommes les vraies victimes? La vraie victime n'est-elle pas la base de confiance et de compréhension internationales si patiemment édiflée au cours des années? Il est impossible, dans de telles conditions, que nous accomplissions notre tâche véritable. A quoi sert de nous réunir ici, avec tout le protocole et toute la politesse requis, si, au dehors, on approuve les dommages causés aux établissements diplomatiques et leur destruction? Je me permettrai d'ajouter ceci: le monde est en proie à une propagande massive, incessante, délibérée et parfois malveillante, à la radio et à la télévision. Ce facteur aussi sape la confiance et la coopération entre les peuples. Je crois que nous devrions condamner ouvertement des procédés aussi nuisibles.

87. Je voudrais maintenant parler brièvement d'une question toute différente: le problème de l'équilibre entre les divers pays du monde. A l'heure actuelle, il existe deux Etats géants. L'écart qui existe entre ces géants et le reste du monde n'est pas sain pour le monde, pas plus qu'il n'est sain pour les deux superpuissances elles-mêmes. Il n'est pas sain non plus pour d'autres pays qui éprouvent une certaine sensibilité au sujet de ce qu'ils pensent être leur faiblesse. Pour cette raison, nous nous félicitons, en Grande-Bretagne, des groupements régionaux qui se sont développés un peu partout: en Afrique, en Amérique du Sud et dans d'autres parties du monde.

^{5/} Pour le texte de la résolution adoptée par le Comité le 1er septembre 1967, voir le document A/AC.109/266.

C'est aussi pourquoi nous croyons en un groupement européen plus large que celui qui existe actuellement.

88. Telle est avant tout la raison pour laquelle la Grande-Bretagne a, cette année, demandé à être membre à pleins droits de la Communauté européenne. Cette décision importante a été appuyée par l'écrasante majorité du peuple britannique. Je crois que si nous entrons dans la Communauté européenne, l'Europe sera en mesure de parler d'une voix beaucoup plus forte dans les assemblées mondiales. Et je pense que cette association améliorerait et renforcerait encore notre capacité d'appuyer les nombreuses activités de l'Organisation des Nations Unies.

89. J'ai dit, tout à l'heure, que je parlerais des conflits spécifiques auxquels cette assemblée doit faire face. Comme je l'ai déclaré, nombre des problèmes qui se posent découlent du désir que nous avons tous, aux Nations Unies, de ne pas nous trouver activement impliqués dans les questions internationales majeures avant qu'elles n'atteignent un point critique. Lorsque la crise inéluctable éclate, nous nous contentons souvent de recourir à un palliatif qui guérit le symptôme sans s'attaquer aux racines du mal. Les grands problèmes internationaux qui se posent dans le monde ne se résolvent pas tout seuls. A cet égard, le temps n'est pas le plus grand guérisseur. Ces problèmes ne peuvent être résolus que lorsque les nations et les peuples secouent leur torpeur et s'acharnent réellement à trouver des solutions pratiques. Suivons cette méthode courageuse et pratique pour traiter des problèmes mondiaux dont je vais maintenant parler.

90. Et d'abord, le Moyen-Orient. Il est déplorable que trois mois après la fin des hostilités entre les pays arabes et Israël, les Nations Unies n'aient pas encore réussi à se mettre d'accord sur une résolution constructive touchant les causes principales du conflit. Les débats qui ont eu lieu cet été au cours de la cinquième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée et les propositions qui furent à l'époque discutées officiellement ont clairement montré que le poids de l'opinion internationale s'exerçait dans le sens de la recherche de solutions équilibrées capables de créer la stabilité. Construisons maintenant sur ce terrain commun.

91. Permettez-moi de répéter ce que j'ai déjà dit ici en d'autres occasions: la Grande-Bretagne n'accepte pas que la guerre soit un moyen de régler les différends, ni qu'il soit permis à un Etat d'étendre ses frontières à la suite d'une guerre. Ceci signifie qu'Israël doit se retirer. Mais, de même, les voisins d'Israël doivent reconnaître son droit à l'existence, et ce pays doit se sentir en sécurité à l'intérieur de ses frontières. Ce qu'il faut rechercher, dans cette région, c'est une paix durable, une renonciation à tout projet d'agression, la fin des politiques incompatibles avec la paix.

92. Comme je le suggérais en juin [1529^e séance] et comme le Secrétaire général l'a lui-même recommandé [A/6701/Add.1, par. 48], je crois qu'il devrait y avoir, dans la région, un représentant spécial du Secrétaire général, chargé de se tenir en contact direct avec les parties au différend. Sa tâche ne serait

pas facile. Mais, à notre avis, cela rend sa désignation plus nécessaire et plus urgente.

93. Nous devons, sans délai, discuter la question du libre passage par les voies maritimes internationales. Le déni de ce droit a été l'une des causes fondamentales des troubles de cet été. A l'heure actuelle, aucun pays ne peut emprunter le canal de Suez. Si cette route n'est pas ouverte sous peu, il en résultera inévitablement des modifications préjudiciables dans le réseau du commerce mondial. Les divers pays seront amenés à réduire d'une manière permanente la dépendance de leur économie à l'égard de voies de communication qui peuvent être bloquées ou fermées pendant de longues périodes.

94. Il est un problème encore plus urgent, si c'est possible: celui des populations, des personnes mêmes, qui ont personnellement subi des pertes ou dont la vie a été bouleversée. A juste titre, l'Assemblée a manifesté sa préoccupation urgente pour les réfugiés au cours de sa cinquième session extraordinaire d'urgence. Le mois dernier, une mesure limitée a été prise pour alléger le problème lorsque certains anciens résidents de la rive occidentale ont été autorisés à y retourner. Mon gouvernement regrette profondément qu'il n'ait pas été fait davantage de progrès en ce qui concerne le retour dans leurs foyers de gens innocents. Je m'associe de tout cœur à l'appel du Secrétaire général pour que les aspects humanitaires de la situation des réfugiés soient dissociés des aspects politiques et militaires du problème^{6/}.

95. Pour regarder vers l'avenir, il faut faire preuve d'imagination, de coopération, de ressources. Je crois que notre organisation peut jouer un rôle décisif en lançant au Moyen-Orient un plan constructif de développement qui prépare l'élimination de cette masse de souffrance humaine que l'on appelle le problème des réfugiés. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une méthode nouvelle et ingénieuse pour régler l'ensemble du problème.

96. Je crois devoir faire mention spéciale de Jérusalem. Notre position a été clairement exposée lorsque, avec la grande majorité des membres de cette assemblée nous avons voté, cet été, en faveur des résolutions invitant Israël à ne rien faire qui puisse préjuger le statut de Jérusalem. Nous maintenons cette position. Ce n'est pas un problème qui se pose entre Israël et la Jordanie seulement. Trois grandes religions mondiales considèrent la Vieille Ville comme un lieu saint.

97. A propos des mesures qui tendent à préjuger le statut de Jérusalem, je dois dire que j'ai lu avec inquiétude une nouvelle publiée hier par le New York Times et selon laquelle des colonies d'Israéliens s'installeraient dans les territoires occupés. Je pense que les conséquences en seraient aussi claires qu'inquiétantes.

98. Il se pourrait bien qu'une présence plus large des Nations Unies ait un rôle à jouer dans tout cela. Sous la direction dévouée du général Odd Bull,

^{6/} Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1967, document S/8158, par. 224.

l'ONUST a beaucoup fait pour rétablir le calme là où il lui a été permis d'agir. Peut-être cette activité pourrait-elle servir de base. Nous souhaitons que l'on n'ait pas longtemps besoin d'une telle présence et nous espérons qu'une paix stable pourra se développer au Moyen-Orient, dans un climat de bon voisinage. Nous savons tous que le Secrétaire général a raison lorsqu'il dit dans son introduction à son rapport annuel que "le préalable essentiel à tout progrès vers la paix au Moyen-Orient est la fin de l'incitation à la haine, l'établissement du calme et le recours à la raison" [A/6701/Add.1, par. 51]. Nous pensons que si l'on s'engage dans cette voie, la présence des Nations Unies peut avoir une importance capitale dans les premiers stades.

99. Je crois, quant à moi, que l'on ne peut parvenir à un règlement au Moyen-Orient que par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies et que nous, Membres de cette organisation, devons chercher à nous mettre d'accord sans délai sur le cadre dans lequel elle doit opérer.

100. Je passe maintenant aux problèmes si ardues de l'Afrique méridionale. Nous avons souvent indiqué les principes qui sont les nôtres, et je voudrais maintenant les répéter. Premièrement et avant tout, toute forme de discrimination raciale est pour nous totalement inadmissible et intolérable. Il s'ensuit que le système d'apartheid de l'Afrique du Sud nous répugne. Sur le problème du Sud-Ouest africain nous avons dit notre conviction que l'Afrique du Sud a perdu son droit d'exercer le Mandat sur ce territoire international. En outre, nous avons constamment appuyé le principe de l'autodétermination comme base de toute solution acceptable du problème des territoires portugais en Afrique méridionale. Et en Rhodésie, nous avons insisté et continuerons d'insister sur la non-discrimination raciale et sur des garanties d'une évolution vers un gouvernement de la majorité, un gouvernement pleinement démocratique. Nous n'accepterons en Rhodésie aucune forme d'indépendance qui ne soit acceptable pour l'ensemble du peuple rhodésien. Je suis, bien entendu, fermement opposé au recours à des méthodes terroristes pour résoudre les problèmes politiques. Ce n'est pas la bonne manière de réaliser des progrès. Mais la tragédie réside en ceci que, lorsque certaines politiques sont suivies, elles peuvent devenir — ou sembler devenir — une invitation au terrorisme.

101. Voilà donc nos principes directeurs. Notre foi en ces principes reste entière. Il est bon de les réaffirmer clairement. Mais, tout en le faisant, nous devons aussi faire preuve d'honnêteté envers nous-mêmes comme envers autrui quant aux limitations de l'action à laquelle nous pouvons effectivement recourir. Si nous voulons aboutir à des solutions pratiques sur les problèmes pratiques qui se posent à nous, nous devons reconnaître ces limitations pour ce qu'elles sont et en tenir dûment compte. Je ne me déroberai pas au devoir de les exposer ici une fois de plus, honnêtement et franchement.

102. En premier lieu, pour résoudre le problème rhodésien, nous avons dès le début franchement déclaré que nous sommes opposés à l'utilisation de la force. En second lieu, pour traiter de tous les problèmes de l'Afrique australe, nous avons toujours

nettement affirmé que nous ne pouvons envisager et que nous n'envisagerons pas maintenant de guerre économique avec l'Afrique du Sud. On peut en toute honnêteté ne pas approuver les raisons que nous avons d'adopter ces positions; mais je tiens à vous assurer qu'à nos yeux ces raisons sont justifiées et inéluctables. Il est indispensable de reconnaître l'existence de ces limitations. Demander que l'on agisse pour résoudre les problèmes de l'Afrique australe sans reconnaître en même temps qu'il existe des limitations à ce que l'on peut faire revient, au mieux, à susciter un sentiment de frustration et, au pis, à trahir la confiance qui a été placée en nous.

103. Nous regrettons profondément qu'en abordant les problèmes du Sud-Ouest africain l'Organisation des Nations Unies n'ait pas voulu se borner à agir d'une manière nettement pratique et positive. Nous avons appuyé les propositions, limitées mais constructives, faites en ce qui concerne ce territoire, y compris la proposition d'envoyer sur place un représentant spécial des Nations Unies; nous continuons à penser qu'une mesure de ce genre aurait pu conduire à quelque progrès. J'ai déjà parlé de la résolution [2248 (S-V)] adoptée à propos du Sud-Ouest africain lors de la dernière session extraordinaire de l'Assemblée. Cette résolution nous semble préconiser ce qui maintenant est clairement impossible à réaliser: par conséquent, elle n'offre aucune solution au problème. Cela illustre — qu'il me soit permis de le répéter — combien il est futile, à nos yeux, pour notre organisation, de vouloir prendre une mesure collective qui ne tienne pas compte des limitations réelles de ce que nous pouvons faire.

104. Ainsi, parmi tous les problèmes dont je discute en ce moment, le Royaume-Uni doit accorder la plus haute priorité au problème rhodésien. Nous continuerons à poursuivre fidèlement la voie que nous avons préconisée et à mettre à exécution les mesures que nous avons prises. Il peut être difficile d'évaluer exactement, à un moment précis, les progrès accomplis. Mais je voudrais que personne, soit aux Nations Unies, soit en Rhodésie, ne doute de la volonté qu'a mon pays de poursuivre ses efforts jusqu'à ce que l'on arrive à une conclusion honorable. Il ne peut pas être question de revenir en arrière. Nous-mêmes, au Royaume-Uni, nous avons rempli à 100 p. 100 les obligations que nous imposent les résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes même allés beaucoup plus loin que ne le demandait la lettre de ces résolutions. Etant donné ses responsabilités spéciales à l'égard de la Rhodésie, le Royaume-Uni se devait de montrer l'exemple. Mais nous avons le droit de demander que d'autres pays se joignent de bon cœur à l'effort mutuel que la majorité écrasante des Nations Unies nous a chargés d'accomplir.

105. Je passerai maintenant à un problème qui, bien que ne figurant pas à notre ordre du jour, constitue certainement l'un des problèmes majeurs dans le monde d'aujourd'hui et auquel les membres de cette assemblée peuvent et doivent aider à trouver une solution: le Viet-Nam.

106. L'année écoulée a été remplie de tueries et de destructions et a été marquée par une série de tentatives avortées pour ramener la paix. Il est tragique que les autorités du Viet-Nam du Nord aient

refusé de saisir les nombreuses occasions de négocier qui leur ont été offertes et qui leur restent encore offertes. Il n'y a eu aucun ralentissement des combats; il n'y a eu aucun progrès vers une solution. Il y a eu pourtant un progrès d'une autre sorte; c'est que le peuple du Viet-Nam du Sud a manifesté, en pleine guerre, sa volonté de pratiquer des méthodes constitutionnelles. Il désire un régime de son choix. La nécessité d'une solution est plus urgente que jamais.

107. Le Viet-Nam ne peut pas se permettre de laisser la guerre se poursuivre; nous ne pouvons pas non plus nous le permettre, car le conflit déforme les relations entre nous et met obstacle au développement de la coopération pacifique. A mon avis, tous ceux qui peuvent user de leur influence ont le devoir de se servir de cette influence pour chercher un moyen d'arrêter les combats et de le faire en reconnaissant pleinement et sobrement leurs responsabilités internationales. Prononcer des paroles violentes et excessives à l'adresse de l'une quelconque des parties au conflit ne contribue en rien à la recherche de la paix.

108. Mon gouvernement espère que, dans cette situation, tous ceux qui sont intéressés au conflit reconnaîtront la nécessité d'un compromis, mais d'un compromis non pas sur les principes, mais sur les mesures qui doivent nous acheminer vers la négociation. Nous appuierons toute initiative qui offrirait une possibilité de progresser. Nous avons chaleureusement appuyé les efforts constants du Secrétaire général et le plan qu'il nous a soumis en mars dernier^{7/}. Nous sommes prêts à rencontrer les gouvernements de l'Union soviétique, de l'Inde, du Canada et de la Pologne, comme cela a été proposé tout récemment par le Président de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies. Dans le même esprit, nous accueillons favorablement le désir manifesté par le Président qui vient d'être élu au Viet-Nam du Sud d'essayer une fois de plus de combler le fossé qui sépare Saïgon et Hanoi.

109. On a beaucoup parlé des bombardements du Viet-Nam du Nord. Je m'associe à ceux qui désirent ardemment qu'ils cessent. Je regrette donc que les dirigeants du Viet-Nam du Nord n'aient jamais dit ce qu'ils feraient ou s'abstiendraient de faire pour aider à s'acheminer vers la paix si les bombardements étaient arrêtés. Je sais — et nous devons tous le savoir — que des millions d'êtres au Viet-Nam du Sud désirent ardemment voir s'éloigner le spectre de la mort et de la souffrance.

110. L'année dernière, prenant la parole devant cette assemblée [1436ème séance], j'ai esquissé les bases sur lesquelles, d'après moi, pourrait être édictée une solution du conflit. Cette année, M. Goldberg a indiqué [1522ème séance] les éléments d'un règlement dont la base se rapproche de mes propositions. Qu'il me soit permis de dire que j'ai accueilli avec satisfaction son exposé si clair. A mon avis, les principes fondamentaux du plan que j'ai présenté l'an dernier restent toujours valables et toutes les parties devraient pouvoir les reconnaître et les accepter.

^{7/} Aide-mémoire en date du 14 mars, adressé par le Secrétaire général aux parties intéressées au conflit du Viet-Nam.

111. Il faut qu'il y ait un cessez-le-feu. Il faut qu'il y ait des négociations. La solution définitive doit être politique. Et il doit y avoir confirmation internationale des accords intervenus entre les combattants. Je ne vois aucune raison pour qu'un règlement équilibré englobant ces principes ne puisse pas être réalisé sur la base des Accords de Genève. Les Etats-Unis et le Viet-Nam du Nord ont tous deux déclaré qu'ils pouvaient accepter cette base. Je ne vois pas pourquoi l'opinion mondiale, représentée par cette assemblée, ne pèserait pas de tout son poids pour épauler ces principes et pour étayer un plan du genre de celui que je viens d'esquisser, afin d'encourager les combattants à se rendre à la table de conférence. Je ne vois pas pourquoi des négociations ne commenceraient pas immédiatement, bien que, nous devons tous l'admettre, les progrès de ces négociations seraient infiniment facilités si toutes hostilités cessaient avant leur ouverture.

112. Je demande à tous les gouvernements ici représentés et qui sont d'accord avec moi, de le faire savoir, sous la forme qui leur paraît la meilleure, à ceux qui sont engagés dans le conflit et qui, jusqu'à présent, n'ont tenu compte ni de la nécessité ni des occasions de négocier. Dans le monde pris dans son ensemble, le problème clé est de savoir comment arrêter la guerre et réaliser la paix. De notre succès ou de notre échec dépendra non pas comment la postérité nous jugera, mais bien s'il y aura une postérité quelconque. Et je ne dis pas cela à la légère.

113. Au cours de l'année écoulée, les négociations relatives au désarmement ont été dominées par le projet de traité sur la non-prolifération des armes atomiques. Je crois que nous avons tous été encouragés par la large mesure d'accord qui a été réalisée entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Le dépôt par leurs représentants à Genève de textes concertés^{8/} est le fait le plus encourageant enregistré en ce qui concerne le contrôle international des armements, depuis le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963. C'est le résultat d'un dur labeur à la fois ici et au sein du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement. Le projet de traité reflète dans une grande mesure les opinions des autres parties à ces négociations, ainsi que les vues des deux puissances qui l'ont présenté. Les discussions se poursuivent actuellement à Genève; je me bornerai donc à dire que mon gouvernement espère que ce traité sera conclu dans un avenir très proche, et je ne le commenterai donc pas ici en détail.

114. Certes, un traité de non-prolifération n'est pas une fin en soi. Mais, outre sa valeur intrinsèque, il ouvrira la voie à des négociations sur le problème central, qui est de contrôler et d'arrêter la course aux armements nucléaires. Si l'on ne continue pas à progresser dans ce sens, ce traité risque de ne pas avoir une longue vie. Et de même, les progrès dépendront de l'heureuse conclusion du traité.

115. J'ai essayé d'apporter ma contribution à la discussion sur certains problèmes auxquels nous attachons la plus haute importance. Mais, à la lumière de ce que j'ai dit, il est clair qu'à la base de nos réflexions se dessine une grave préoccupation quant

^{8/} Documents ENDC/192 et ENDC/193.

à l'avenir de cette organisation. Il me semble que l'heure est venue pour nous tous de nous demander, une fois de plus, ce que les Nations Unies sont capables de faire et de combien de temps nous disposons pour tenter de le faire. Si nous travaillons de concert et que nous courions d'abord au plus urgent, nous pouvons changer la face du monde. A mon sens, l'ennui est que nous nous conduisons comme s'il n'y avait aucune urgence, comme si nous pouvions sans danger prendre tout le temps voulu pour favoriser nos intérêts particuliers sur le plan national, régional ou idéologique. Je crois que c'est une illusion. Nous n'avons pas de temps à perdre. Avec un sens très profond de nos responsabilités, nous devons nous demander si nous sommes équipés pour travailler pour la paix avec l'urgence requise. Nos procédures sont-elles les meilleures possibles? Faisons-nous les sacrifices financiers nécessaires? Sommes-nous conscients des dangers suspendus sur nos têtes et des occasions qui s'offrent à nous de les éviter? Si nous échouons, nous ne pouvons attendre autre chose que l'anarchie. Si nous ne veillons pas d'abord à nos intérêts communs, nous ne faisons pas ce qu'il faut pour préserver les intérêts particuliers de chacune de nos nations. Cette organisation, comme certains l'ont dit, est ce que nous la faisons. Elle peut aller vers son déclin et devenir impotente, mais, si nous la revitalisons, elle peut sauver l'humanité du désastre.

116. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant du Nigéria, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

117. **M. ADEBO (Nigéria)** [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, le Commissaire aux affaires étrangères du Nigéria, président de notre délégation, sera bientôt ici et il aura le devoir et l'honneur d'exprimer nos sentiments sur votre élection à la présidence de cette session et de vous rendre l'hommage que le Nigéria se doit d'exprimer.

118. Je prends la parole en ce moment en raison des allusions faites à mon pays au cours des déclarations prononcées du haut de cette tribune, hier, par les représentants de deux pays africains [1566ème séance]. Leurs observations portaient sur les opérations militaires menées par le Gouvernement fédéral du Nigéria pour réprimer une rébellion dans la partie orientale du pays. L'un des orateurs s'est borné à mentionner le rôle que les membres de l'Organisation de l'unité africaine — et notamment son pays — s'efforçaient de jouer dans cette crise.

J'ajouterai en passant que nous lui savons gré de ce service. Mais l'autre orateur est allé jusqu'à dire que, de l'avis de son pays, c'était un cas où pourrait intervenir quelque sorte de médiation internationale.

119. Etant donné que ces deux pays étaient représentés à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenue récemment à Kinshasa, au Congo, le fait qu'ils aient évoqué cette question au cours de la discussion générale de cette assemblée a surpris la délégation du Nigéria.

120. La Conférence de Kinshasa a adopté une résolution dans laquelle l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement réaffirmait son adhésion au principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats Membres; réitérait sa condamnation de la sécession dans tout Etat Membre; reconnaissait que la situation nigérienne est une affaire interne du Nigéria; exprimait sa confiance au Gouvernement fédéral; exprimait le désir d'envisager la possibilité de mettre les services de l'Assemblée à la disposition du Gouvernement fédéral; et décidait d'envoyer, pour employer ses propres termes, "une mission consultative de six chefs d'Etat auprès du chef du Gouvernement fédéral du Nigéria afin de l'assurer que l'Assemblée désire l'intégrité territoriale, l'unité et la paix du Nigéria". Il n'a pas été question de médiation, et les participants à la Conférence de Kinshasa, y compris les pays dont les représentants ont parlé hier ici de médiation, savent fort bien que la résolution n'envisageait pas de médiation comme telle.

121. Nous suggérons respectueusement que soulever aux Nations Unies des questions relevant du domaine intérieur du Nigéria est incompatible avec le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de notre pays. La délégation nigérienne ne met pas en doute la bonne foi des deux dirigeants africains dont nous critiquons ici les déclarations. Nous sommes certains qu'ils sont animés des meilleures intentions à l'égard du Nigéria. Leurs pays se sont toujours tenus fermement aux côtés du gouvernement fédéral du Nigéria, et nous savons qu'ils continueront. Nous espérons qu'ils comprendront les raisons de cette remontrance amicale.

La séance est levée à 12 h.35.